Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 194. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MARDI 12 JUILLET 1904.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements : Trois mois..... 5 francs — Six mois..... 9 — — Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Leronge, rue de la Station ;
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux kiosques.

Chronique Scientifique

LES MOUSTIQUES

Un fléau. — Où ils nichent
En chasse. — Leur destruction. — Le remède

Les moustiques peuvent servir de véhicules à divers infections et ce sont de vrais hôtes absolument inconvenants. Leurs habitudes sont bien connues. La larve et la nymphe vivent dans l'eau stagnante, mare, bassin, vase de fleurs, terrine, gouttières, etc. Dès que la femelle a déposé ses œuf dans l'eau, ceux-ci donnent naissance à des larves qui, en font d'une quinzaine de jours, se transforment en insectes adultes. Ce sont des moustiques nocturnes en crépusculaires. Pendant le jour, ils se tiennent dans les endroits obscurs, fraîcheur, se répandent dans les habitations. Les femelles seules ont à redouter. Les mâles, avec leurs longues antennes, sont des végétariens qui se nourrissent presque exclusivement au suc des fleurs et des fruits.

La propagation de reproduction s'étend normalement d'avril à octobre. Plusieurs générations se succèdent en dix mois, et chaque ponte étant de trois cents œufs environ, la multiplication totale en une seule saison représente vraisemblement un chiffre formidable.

Pour combattre l'insecte, il faut s'attaquer aux larves, ce qui est bien plus facile que d'essayer de se débarrasser de l'insecte. Il importe d'abord de rechercher les eaux dormantes et de les vider d'une manière complète au moins pour supprimer les larves. Si la masse d'eau est considérable, il suffit d'y introduire des poissons, tanches, épinoches, poissons rouges, etc., le poisson rouge ou cyprin dorée est le plus grand mangeur de larves.

La difficulté est de découvrir le lieu d'essaimage. En 1903, M. Chatin finit par découvrir un de ces lieux à essaimage, et il délivra le quartier du Palais-Royal à Paris des moustiques qui l'infestaient au point de rendre intolérable la vie des habitants. Dans certaines rues, ils avaient dû garnir leurs fenêtres de tamis à mailles serrées.

Dans le cinquième arrondissement, le maire a trouvé une source calcaire assez inattendue : tout bonnement, les gouttières formant des réservoirs d'eau stagnante. C'est là une des stations d'éclosion les plus communes et les plus négligées. On recherche les larves dans les égouts, les constructions souterraines, dans les bassins, les écuries, et ce sont les parties supérieures des maisons qui sont l'origine du mal. On ne prend pas assez garde aux toitures.

Il convient avant tout de s'inquiéter des voies d'accès pour découvrir les lieux d'éclosion : eaux stagnantes, caves, égouts, endroits obscurs. Surveiller les bouches d'égouts sous trottoir, les écuries, les abords des fosses à purin, cabinets d'aisance. Inspecter les toitures et gouttières. Ne placer sur les toits, fenêtres, balcons aucun récipient pouvant recevoir de l'eau. Éviter toute stagnation d'eau. Nettoyage répété des fontaines, bassins. Dans les grandes pièces d'eau, entretenir de nombreux poissons et spécialement des cyprins dorés. Dans les bassins, tonneaux, situés dans les propriétés privées et dans les quartiers infestés, jeter à la surface une couche de pétrole (1 gramme de pétrole lampant par mètre carré) ou s'il s'agit d'une pièce d'eau servant à la boisson, une couche d'huile alimentaire (même quantité).

Enfin, quand on a été piqué, le mieux est d'appliquer sur la peau une goutte d'iode ou une goutte d'une solution de gaïacol au centième.

HENRI DE PARVILLE.

INFORMATIONS

Le mouvement des caisses d'épargne

Paris, 10 juillet. — Voici le relevé des opérations des caisses d'épargne ordinaires avec la Caisse des dépôts et consignations, du 1er au 10 juillet 1904 : Dépôts de fonds, 3.298.562 fr. 73 ; retraits de fonds, 6.041.006.40. Excédent de retraits, 2.742.443 fr. 67. — Excédent de retraits du 1er janvier au 10 juillet 1904, 33.862.743 fr. 09 centimes.

Les adieux du général de Negrier

Belfort, 10 juillet. — A la fin des manœuvres qui viennent d'avoir lieu autour de Belfort, en sa présence, le général de Negrier, qui va être atteint par la limite d'âge, a réuni tous les officiers et leur a fait à tous ses adieux. Il a terminé ainsi :

« Je ne vous dis pas adieu, mais au revoir. Si les circonstances l'exigeaient et si la guerre éclatait, vous me reverriez au milieu de vous, ne serait ce que comme simple cavalier de deuxième classe. »

Le soir, une grande retraite aux flambeaux a eu lieu en son honneur.

Le centenaire de George Sand

La Châtre, 10 juillet. — Aujourd'hui a eu lieu à La Châtre, dans l'Indre, la cérémonie du centenaire de George Sand. Le maire a souhaité la bienvenue aux nombreux lettrés qui étaient accourus de toutes parts et à la famille du grand écrivain. Des discours ont été prononcés par MM. André Theuriet, représentant l'Académie française ; Marcel Prévot, président de la Société des Gens de lettres, et Mme Séverine.

L'affaire Dautriche

Paris, 10 juillet. — Le gouverneur militaire de Paris a adressé au ministre de la Guerre, la note suivante : Les informations relatées par la presse au sujet d'incidents qui se seraient produits entre les défenseurs des inculpés dans l'affaire Dautriche et le parquet du Conseil de guerre, sont erronées.

La situation à Brest

Brest, 10 juillet. — Six des personnes blessées au cours des derniers troubles, sont dans un état grave ; on a, en outre, des craintes pour la vie du gendarme Morel. Enfin, le bruit court que le jeune garçon, pincé par la cavalerie, serait mort.

Les ouvriers du port de guerre ont tenu aujourd'hui une réunion dans laquelle ils ont décidé d'organiser la grève générale, si le ministre de la Marine ne leur accorde pas de l'avancement.

Réunion plébiscitaire à Toulon. — Plusieurs incidents

Toulon, 10 juillet. — Les groupes plébiscitaires de Toulon avaient convié les orateurs du Comité central de l'Appel au peuple à venir exposer les doctrines du parti dans une réunion. MM. de Dion et Lasies, députés, Guillaumin et Maître Giafferi, avocats à la Cour d'appel de Paris, ont pris la parole.

A la sortie une contre manifestation a eu lieu. Quelques bousculades se sont produites, et une arrestation a eu lieu.

Toulon, 10 juillet. — On signale les incidents suivants : A la fin de la réunion, un individu qui brandissait un [illegible] voulait prendre la parole, [illegible] pour le protéger, [illegible] dans la rue, [illegible] s'est continuée, le député de Nantes et le député du Gers ont dû couvrir, de leurs corps, deux contre manifestants qui avaient sifflé et que la foule voulait écharper.

Un nouveau traité d'arbitrage

Paris, 10 juillet. — M. Delcassé a signé hier soir, avec le ministre de Suède et Norvège un traité d'arbitrage semblable à ceux déjà signés avec l'Angleterre, l'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas.

Le voyage du Bey de Tunis

Tunis, 10 juillet. — Le bey de Tunis, se rendant à Paris, a quitté ce matin, Tunis.

Maladie de la vigne

Cette, 10 juillet. — On signale l'apparition de la pyrale qui fait des ravages parmi les vignobles.

Le regime de la terreur en Turquie

Constantinople, 10 juillet. — Plusieurs arrestations de fonctionnaires supérieurs ont été opérées hier, et entre autres celle du général de division Chamil Pacha, gouverneur militaire de Scutari.

Revolte d'un bataillon turc

Cettigne, 10 juillet. — Daprès les informations parvenues ici, un des deux bataillons en garnison à Touzi, près de Podgorica, reçut l'ordre de se rendre en garnison à Miet. Arrivé à Scutari le bataillon refusa d'aller plus loin et se révolta d'accord avec les officiers parce que la solde n'avait pas encore été payée. Tous les officiers ont été arrêtés. Le gouverneur de Scutari, craignant une révolte de la garnison, s'efforce d'obtenir l'argent nécessaire pour le paiement de la solde.

Grève de boulangers à Rome

Rome, 10 juillet. — Les ouvriers boulangers ont décidé de se mettre en grève. Les autorités ont pris les mesures nécessaires afin que la ville ne manque pas de pain frais.

LA SESSION PARLEMENTAIRE

LA DATE DE LA CLOTURE

Les quatre contributions et le rapport Colin. La prévision d'une crise ministérielle

Paris, 10 juillet. — Suivant toutes probabilités et s'il ne survient rien de fâcheux, la session parlementaire serait close mercredi 13 courant, soit le soir, soit dans la nuit.

La majorité ministérielle voudrait que la discussion du projet des quatre contributions précédât celle des conclusions de la commission d'enquête.

Mais les adversaires de M. Combes se disent que le président du conseil pourrait bien une fois en possession des quatre contributions, faire le décrêt de clôture et escamoter tout ou partie de la discussion du rapport Colin. Les radicaux tiennent d'autant plus à ce que la discussion des quatre contributions vienne après celle du rapport Colin que, s'il arrivait par hasard malheur au cabinet, ils ne seraient pas fâchés d'avoir un moyen de peser sur la formation du cabinet futur précisément par les quatre contributions qui resteraient à voter.

Il est des dissidents qui attendent si bien un événement de cette nature qu'à leur avis, les vacances du parlement ne commenceront que *le 20 ou le 22*, c'est-à-dire lorsque la crise ministérielle serait réglée.

Cette crise, selon leur calcul, éclatant le 13 juillet, M. Loubet aurait devant lui 8 à 10 jours pour la terminer et on juge ce délai largement suffisant.

LES FERMETURES D'ÉCOLES CONGRÉGANISTES

Le *Journal officiel* de dimanche publie une liste de 39 départements pour lesquels des arrêtés prescrivant la fermeture d'établissement congréganistes enseignants en exécution de la loi du 7 juillet 1904, sont pris.

Ce sont : Ain, Allier, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariège, Aude.

Calvados, Charente-Inférieure, Cher, Côtes-du-Nord, Côte-d'Or, Creuse, Drôme, Deux-Sèvres, Doubs, Finistère, Haute-Garonne, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Haute-Loire, Lot-et-Garonne, Manche, Marne, Mayenne, Morbihan, Nièvre, Oise, Orne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haute-Saône, Haute-Savoie, Seine-et-Oise, Tarn, territoire de Belfort.

Le décret

Voici le texte du décret ordonnant la fermeture d'un certain nombre d'écoles :

Le Président du Conseil, ministre de l'Intérieur et des Cultes,

Vu la loi du 7 juillet 1904 relative à la suppression de l'enseignement congréganiste et notamment les articles 1 et 3 ainsi conçus :

« ARTICLE PREMIER. — L'enseignement de tout ordre » et de toute nature est interdit en France aux congré- » gations. Les congrégations autorisées à titre de con- » grégations exclusivement enseignantes seront suppri- » mées dans un délai maximum de dix ans. Il en sera de » même des congrégations et des établissements qui bien » qu'autorisés en vue de plusieurs objets, étaient en fait » exclusivement voués à l'enseignement à la date du 1er » janvier 1903 ; les congrégations, qui ont été autorisées » et celles qui demandent à l'être à la fois pour l'ensei- » gnement et pour d'autres objets, ne conservent le bénéfice de cette autorisation ou de cette instance d'autori- » sation que pour les services étrangers à l'enseignement » prévus par leurs statuts.

» ART. 3. — Seront fermés dans le délai de dix ans » prévu à l'article 1er : 1° Tout établissement relevant » d'une congrégation supprimée par application des pa- » ragraphes 2 et 3 de l'article 1er ; 2° toute école ou » classe annexée à des établissements relevant d'une des » congrégations visées par le paragraphe 4 de l'article » 1er, sauf exception pour les services scolaires unique- » ment destinés à des enfants hospitalisés auxquels il se- » rait impossible pour des motifs de santé ou autre, de » fréquenter une école publique. La fermeture des éta- » blissements et des services scolaires sera effectuée aux » dates fixées pour chacun d'eux par un arrêté de mise » en demeure du ministre de l'Intérieur inséré au *Jour- » nal Officiel*. Cet arrêté sera, après cette insertion, no- » tifié dans la forme administrative au supérieur de la » congrégation et au directeur de l'établissement quinze » jours au moins avant la fin de l'année scolaire. Il sera, » en outre, rendu public par l'affichage à la porte de la » mairie des communes où se trouveront les établisse- » ments supprimés. »

Vu l'article 6 portant abrogation de l'article 109 du décret du 17 mars 1808, vu les lois des 24 mai 1825, 1er juillet 1901 et 4 décembre 1902,

Arrête :

ARTICLE PREMIER. — Seront fermés dans un délai qui expirera le 1er octobre 1904, les établissements congréganistes ci-après désignés situés dans le département de

.....

Ses conséquences

Paris, 10 juillet. La 1re liste des écoles de garçons et de filles, dépendant de congrégations autorisées, qui figure ce matin au *Journal officiel* s'applique à 39 départements ; elle vise 758 écoles et va jeter sur le pavé vingt-cinq mille enfants.

Suivant les derniers renseignements, la seconde liste qui paraîtra demain s'appliquerait aux 48 autres départements, dont le Nord.

Rappelons que de 1901 à 1903, nos gouvernants ont fermé plus de dix mille écoles congréganistes. Ils se préparent à en fermer sept mille. Ils rêvent aussi de détruire les collèges tenus par des prêtres séculiers et plus tard encore d'autres écoles, même laïques qui n'auront pas une école libre-penseuse suffisante.

LA GUERRE ENTRE LA RUSSIE ET LE JAPON

Le mouvement tournant des Japonais sur Moukden était une feinte

Saint-Pétersbourg, 10 juillet. — Le correspondant de la *Bourse* à Liao-Yang télégraphie qu'un corps détaché de l'armée japonaise comprenant 25.000 hommes qui marchait sur Moukden a ensuite rétrogradé, aussi bien que le reste de l'armée du général Kuroki dont le quartier général se trouve, aux dires des émissaires chinois, au delà de Fen-Chouï-Ling.

L'escadre de Vladivostock

Paris, 10 juillet. — Le *New-York Herald* publie la dépêche suivante : Gensan, 9 juillet. — Dix navires russes sont arrivés hier et se trouvent maintenant au large du port. On dit que l'escadre de Vladivostok est augmentée de plusieurs torpilleurs qui ont été envoyés dénoncés par le transsibérien.

Les forces Japonaises et russes sur le théâtre de la guerre

D'après une dépêche de Saint-Pétersbourg, l'état-major évalue à 75.000 le nombre des Japonais employés au siège de Port-Arthur. Les forces japonaises actuelles sur le théâtre de la guerre s'élèvent à 310.000 hommes. Les forces russes s'élèvent à 190.000 sans compter les troupes occupées à la surveillance du chemin de fer qui sont évaluées à 115.000 hommes. Trois grands parcs de munitions et d'approvisionnements de toute sorte ont été accumulés à Liao-Yang. Ils vont s'acheminer sur Moukden et Kharbine. Ce mouvement indique que le général Kouropatkine s'est décidé à la retraite.

Le régiment russe de Guillaume II

Saint Pétersbourg, 10 juillet. — L'empereur d'Allemagne a adressé au colonel commandant le régiment de Vyborg, un télégramme dans lequel il félicite le régiment d'être appelé à combattre l'ennemi. « Je suis fier, dit-il, que mon régiment de Vyberg jouisse de l'honneur de combattre pour son empereur, pour la Patrie et pour la gloire de l'armée russe. » Le télégramme se termine par ces mots : « Mes vœux sincères accompagnent le régiment. Que Dieu bénisse ses drapeaux. »

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Une déclaration de M. Baragnon

Paris, 10 juillet. — M. Pierre Baragnon, directeur du *Courrier du Soir*, publie dans le *Petit Dauphinois*, dont il est également directeur, une déclaration où il s'exprime ainsi au sujet de M. Besson, secrétaire général de ce dernier journal :

M. Emile Combes a essayé par des déclarations perfides, soustraites d'ailleurs à la grande publicité, de discréditer mon collaborateur contre lequel la Commission d'enquête n'a pu élever un soupçon de mensonge, pas plus, d'ailleurs, qu'il ne me serait possible, à moi-même, d'élever en son endroit, après douze ans de collaboration, un soupçon d'indélicatesse.

J'attends la fin de cette triste aventure avec la sérénité que donne une certitude.

M. Besson renouvelle ses accusations

M. Besson nomme MM. Rajon, Chenavaz, Jouffray, Plissonnier, Rivet, Saint-Romme, Dufour, Dumolard, Vallier, députés ou sénateurs de l'Isère, de parler et de venir confirmer, par une lettre rendue publique, les accusations de M. Combes.

Il renouvelle enfin toutes les accusations de concussion qu'il a lancées contre le président du conseil et son fils, et il conclut :

« J'attends les gendarmes ; j'attends les menottes. »

Les conclusions de la Commission d'enquête

Paris, 10 juillet. — Il est certain que trois au moins des conclusions du rapport de M. Colin seront âprement discutées.

L'une met personnellement en cause le président du conseil et constitue un blâme caractérisé. Elle constate que M. Combes « a imprudemment et sans motifs suffisants jeté une émotion profonde dans le pays et risqué de disqualifier au préjudice des intérêts français le représentant de la France à l'exposition de Saint-Louis. »

Si la Chambre votait ce texte, M. Combes n'aurait plus qu'à s'en aller. Sur ce texte viendra probablement se greffer l'interpellation ajournée de M. Firmin Faure sur le cas de MM. Lagrave et Edgar Combes.

La recherche inutile de l'X... de Fourvoirie donnera peut-être lieu à un débat mouvementé.

Enfin, la conclusion concernant les abus de pouvoir commis dans l'ordre judiciaire soulèvera un débat orageux. Ici viendra se placer l'interpellation de M. Leygues, ajournée comme la précédente.

Elle se compliquera probablement d'une intervention de M. Millerand.

Nul ne sait à l'heure présente quelles peuvent être les conséquences de la discussion qui s'ouvrira mardi.

LE RAPPORT DE M. COLIN

Quelques constatations

De M. Latapie dans la *Liberté* :

Après la lecture du rapport de M. Colin il est apparu que M. Combes, qui avait tout prévu, comme Mlle Cousedon, s'était vu sans doute abandonné, trahi, par l'ange Gabriel et restait en piteuse posture avec quelques difficultés nouvelles sur les bras. Et ceux qui affectaient, pendant ces jours derniers, la joie de la délivrance, oubliant pour un moment le mot d'ordre, ont donné toutes les marques d'une sombre fureur.

Il a suffi pour remettre les choses en place et les esprits dans la réalité, de présenter les faits avec un peu d'ordre et d'introduire un peu de logique dans les déductions.

Et puis tout le monde a vu les efforts déployés par les amis du gouvernement, par ses magistrats et par lui-même pour empêcher que la lumière soit faite ; tout le monde a connu le refus de délier du secret professionnel le Préfet de police trop bien renseigné.

Ces gens-là n'auraient pas pris tant de précautions et ne se seraient pas efforcés de restreindre et d'écourter l'enquête s'ils n'avaient rien à craindre.

Ces vérités, très simples, feront leur chemin dans l'opinion publique quoi qu'on fasse désormais. L'œuvre de la Commission d'enquête n'aura pas été stérile.

Enfin, l'existence de l'X... tentateur est définitivement démontrée. La Commission n'a pu le découvrir. Cela n'empêche qu'il existe ; il s'est enfermé dans le bloc comme un ver dans une pomme. Qu'il y reste. Les fruits gâtés tombent les premiers. — Louis LATAPIE.

Du *Journal des Débats*, à propos de l'incident Millerand-Lagrave :

Mise en demeure de se prononcer entre le commissaire général et le président du Conseil, elle prend le parti du premier, ce qui revient à dire que dans ses dépositions à huis clos comme dans sa déposition à la tribune le chef du gouvernement a menti.

Pourquoi ? Le rapport même de M. Colin l'expliquera sans doute. Il lui serait difficile de ne pas insister sur les manœuvres tentées par M. Combes pour se débarrasser de M. Millerand. Voyant dans ce dernier un adversaire redoutable, un successeur possible, il a voulu le discréditer. Dans l'affolement d'une séance où son portefeuille lui glissait des mains, il a lancé une accusation traîtresse, et plus tard, pour justifier son premier dire et se tirer du bourbier où il s'était lui-même jeté, il a multiplié les assertions mensongères, les abus de pouvoir, et les machinations inavouables. Mais le point de départ importe peu dans cette affaire. Des tentatives ont été faites déjà et seront peut-être faites encore, pour la ramener aux proportions d'un simple duel. Il ne le faut point admettre.

La conduite de M. Combes n'implique pas l'exaltation de M. Millerand. Ce dernier nous importe peu. Il a pu commettre des fautes, s'aveuglement édifiés sur les procédés bonapartistes de M. le Président du Conseil est rare. [illegible] La majorité ne consentira peut-être [illegible] vouloir s'associer à ce que les honnêtes gens de tous les horizons sont unanimes à condamner. Elle peut être d'embarras par des articles [illegible] qui ne [illegible] heureux. Elle [illegible] M. Combes [illegible] jusqu'à la fin de sa vie politique. — C. S.

Le *Temps* :

Les [illegible] avant tout aux principes fondamentaux de la République et de la liberté, — ce qui est, [illegible] une chose, — sont fort à l'aise pour [illegible] actuelles car, à la différence des [illegible] ont que des opinions de circonstance, ce [illegible] ont présenté les mêmes critiques contre les enquêtes antérieures. Quel que soit le parti qui en [illegible] les enquêtes parlementaires ont toujours le [illegible] Elles ne peuvent siéger qu'au mépris du principe de la séparation des pouvoirs.

Les députés ont pour mission de voter les lois et de contrôler les actes du gouvernement ; ils n'ont pas à faire œuvre judiciaire.

En usurpant les fonctions de la magistrature, ils violent la légalité et la Constitution. Ils créent une situation aussi révolutionnaire, en réalité, que s'ils dressaient des barricades et marchaient les armes à la main sur le palais de justice. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que certaines attitudes soient portées aux excès et à la tranquillité de quelques citoyens.

LES GASPILLAGES DE M. PELLETAN

Le *Journal des Débats* revient sur les déclarations faites par l'ingénieur en chef Bourdin devant la Commission d'enquête sur la marine et par lesquelles il est démontré que le ministre a fait exécuter des chaudières plus coûteuses que de raison et, d'ailleurs, de mauvaise qualité. Ce journal émet les réflexions suivantes :

Après de pareilles constatations on est en droit de se demander comment M. Pelletan a pu prendre fait et cause pour des constructeurs, en des matières techniques qu'il ignore ; par suite de quelles influences, passant par dessus toutes les garanties normales, laissant sans réponse les avertissements réitérés des conseils compétents, sous la seule sauvegarde d'une approbation sans valeur, il a pu gaspiller de la sorte l'argent du budget et la vie des malheureux matelots dont il est le tuteur. On se demande de quelles mœurs publiques des choses pareilles sont l'indice et si nos ministres estiment qu'il y a encore une légalité. En voici un qui conserve au service du pays des ingénieurs — dont il ne met donc pas en doute la compétence ni l'honneur, — certain par suite que leur avis est digne de considération, et qui cependant n'en tient aucun compte ! Et pour quelle cause ? Qui a pesé sur son esprit ? N'est-il pas légitime de lui rappeler qu'il a mis trop souvent bien des apparences contre lui ? N'a-t-il pas pris a son cabinet un représentant même des constructeurs en question ? Nous voulons bien qu'il ne se soit laissé circonvenir par personne. Toujours est-il qu'aucune Assemblée ne peut approuver ces façons de gouverner en dehors des précautions légales ; et quand c'est pour prendre des initiatives qui coûteront plus que des millions inutiles aux contribuables, qui coûteront la vie à de pauvres gens, l'infraction n'est plus seulement une faute, elle devient un crime.

MICHEL MÉRYS.

FAITS DIVERS

LES VICTIMES DE LA CHALEUR. — Paris, 10 juillet. — Depuis trois jours, le thermomètre n'a éprouvé que de très faibles variations. Aujourd'hui la température est plus étouffante qu'hier et avant-hier. Le nombre des victimes de la chaleur prend des proportions inquiétantes.

Dans la seule journée d'hier, on ne compte pas moins de quinze personnes gravement frappées d'insolation. Douze d'entre elles sont mortes. En outre, le nombre des Parisiens qui ont été gravement indisposés par la température, dépasse deux cents. Soixante-quinze personnes frappées de congestion, ont été transportées dans les hôpitaux.

L'ODYSSÉE D'UN FORÇAT. — Les inspecteurs de la sûreté Fleury et Jacquetont ont arrêté hier, aux Halles, à Paris, le nommé Auguste Drouin, soupçonné de s'être débarrassé d'un de ses compagnons de travail, Auguste Debay, qui a disparu à la suite de circonstances restées encore inexpliquées. Condamné à dix ans de travaux forcés par la Cour d'assises de la Seine, Drouin avait réussi à s'évader, en 1895, du pénitencier de Mers-el-Kébir où il était enfermé et s'était refugié à Paris.

Certains détails de cette aventure méritent d'être contés : Drouin regagnait chaque soir une petite cahute qu'il partageait avec plusieurs forçats ; sortir sans attirer l'attention des gardiens, était impossible, il lui fallait donc imaginer un stratagème dont la réussite demandait une ténacité et une patience à toute épreuve.

Aidé de deux compagnons de chaîne, il creusa, sous terre, une sorte de boyau débouchant à une cinquantaine de mètres de la cahute, c'est-à-dire au-delà du cordon des sentinelles. C'est ainsi qu'il réussit à gagner la mer après mille péripéties qui faillirent souvent lui coûter la vie. Engagé comme matelot sur un bateau maltais, il débarqua un jour en Espagne et de là, tantôt à pied, tantôt en chemin de fer, travaillant de droite et de gauche, il parvint jusqu'à Paris.

Là, il fit connaissance d'un porteur aux Halles, Auguste Debay, avec lequel il travailla quelque temps. Or, ce Debay disparut sans qu'il fut possible de savoir ce qu'il était devenu.

Drouin hérita de ses papiers et, comme son visage offrait une parfaite ressemblance avec celui du porteur aux Halles, il put impunément se faire passer pour Debay. Il lui fut même possible de se faire condamner quatre fois, pour des délits variés, sans que sa véritable personnalité fut dévoilée. Sans la dénonciation d'un de ses anciens compagnons, avec lequel il avait eu des démêlées autrefois, la police ne se serait probablement jamais inquiétée de son identité véritable.

Amené devant M. Bureau, commissaire de police, il a refusé de répondre aux questions qui lui étaient posées. Il a été envoyé au dépôt où il attendra qu'une enquête approfondie ait fait connaître ce qu'il est advenu pour Auguste Debay et quel rôle exact Drouin peut avoir joué dans cette mystérieuse disparition.

L'ACCIDENT DE LA GARE SAINT-LAZARE. — Paris, 10 juillet. — Des taches suspectes produites par une substance chimique ayant été remarquées dans un appartement où pénétrèrent des débris de la locomotive qui a fait explosion, on vient de désigner un expert, M. Girard, directeur du Laboratoire municipal, pour examiner s'il n'y a pas là de traces d'un explosif.

UN CONTREMAITRE ASSASSINÉ A TERRE-NOIRE. — Saint-Etienne, 10 juillet. — Encore un nouvel assassinat de contremaître par un ouvrier congédié, rappelant en tous points les affaires Spano et Pivoteau de Paris. Un ouvrier, nommé Voisin, demeurant à Terre-Noire, et récemment renvoyé du chantier où il était employé, crut que son contremaître, nommé Almoyer, était cause de son renvoi. La nuit dernière, il l'attendit dans un chemin isolé, se jeta sur lui et le lapida cruellement à coups de pierre. Le chef d'Almoyer est consigné. Voisin, qui avait fui, a été arrêté ce matin, par la gendarmerie.

INONDATIONS EN ESPAGNE. — Hendaye, 10 juillet. — Trois trains sont arrivés d'Espagne hier soir et la nuit dernière portant les voyageurs et la correspondance très retardés au point où la voie ferrée était interceptée par des éboulements entre Cabezan et Valladolid. De nombreuses équipes d'ouvriers travaillent aux réparations.

Déjà, suivant les dépêches reçues par la compagnie du chemin de fer, les trains peuvent passer en marchant lentement. Les rivières Zapardiel, Adaja et Foua, affluents du Duero, ont débordé entre Medina et Viana.

Le mauvais temps continue dans toute la région Nord de l'Espagne.

LA FÉDÉRATION RÉPUBLICAINE

LA RÉUNION DE DIMANCHE A VALENCIENNES

Discours de MM. E. Motte, F. Chatteleyn et Bérard

(*De notre envoyé spécial*)

Valenciennes, 10 juillet.

La *Fédération républicaine* a tenu aujourd'hui, à quatre heures, à l'Hippodrome de Valenciennes, une magnifique réunion, à laquelle plus de trois mille électeurs assistaient. Malgré la température, des délégués de toutes les communes de l'arrondissement étaient venus à l'appel du Comité de Valenciennes, formé d'hier. M. Caullet, conseiller général, présidait, entouré de MM. Lacroix, conseiller municipal de Valenciennes ; Pureur, maire de Condé. En termes délicats, M. Caullet présente à l'assemblée MM. E. Motte, député-maire de Roubaix ; F. Chatteleyn, sénateur ; Bérard, avocat à la Cour d'appel de Paris. Il donne aussitôt la parole à M. E. Motte.

DISCOURS DE M. EUGÈNE MOTTE

Le député de Roubaix, après avoir remercié M. Caullet de ses paroles élogieuses, dit à ses auditeurs ce qu'il est, et quel langage il vient leur tenir. « Je suis, déclare-t-il, un négociant, un industriel plus habitué aux questions économiques qu'au langage diplomatique. Je suis par conséquent plus un homme d'action qu'un homme politique et, comme tel, je ne sais pas farder la vérité. Aussi, y a-t-il pour vous peut-être quelque courage, par le temps qui court, à venir m'écouter. Nous sommes, en effet, à un moment où la liberté de parler ou de penser n'existe plus, ou l'on risque de subir des examens médicaux et de passer pour fou si l'on ne raisonne pas comme les gens qui sont au pouvoir. Aussi, je salue en vous des hommes libres, fatigués d'être à la remorque d'anciens compagnons d'armes qui, de capitulations en capitulations, ont avalé les pires breuvages et accompli les pires besognes. Je salue les hommes qui sont à votre tête, MM. Caullet, Pureur, Wagret, qui ont senti qu'on voulait les conduire aux pires excès ».

M. E. Motte fustige avec sa vigueur coutumière les timides qui ne veulent pas bouger, ceux qui disent qu'il faut se réserver et laisser passer la tourmente. « Nous avons rompu, dit-il, avec le mi-chair mi-poisson et nous avons pris l'offensive, car il vaut mieux livrer bataille que de rester dans une équivoque dégradante. Nous n'avons aucune crainte à avoir, nous sommes le vieux parti républicain, nous étions aux côtés des Thiers, des Remusat, de ceux qui ont avalisé la République, de ceux qui ont vu dans ce régime le gouvernement de la liberté pour tous.

» Pour être républicain, autrefois, ceux qui nous excommunient voulaient qu'on déclarât intangibles les lois militaires et scolaires et ce sont ces mêmes hommes qui, aujourd'hui, détruisent ces lois. « Oui, continue M. E. Motte, la République qu'on nous a faite est détestable. Elle est devenue la proie d'une secte remplie d'orgueil et surtout d'appétit. La marine est tombée dans les mains d'un homme qui, aux termes mêmes d'un radical, M. Doumer, constitue un péril national. Le département de la guerre ne vaut guère mieux. Le ministre André, au cours de la discussion de la loi de deux ans a en parlois les velléités d'indépendance, mais à propos de toutes les questions, il courba le dos devant la suremenère électorale de la majorité. » Et, dans un beau mouvement d'éloquence durant lequel l'auditoire, debout, acclama longuement l'orateur, M. E. Motte fit vibrer les sentiments patriotiques des électeurs et il célébra en termes émus, le devoir patriotique de tous les Français.

« La justice, enfin, a retrouvé les théories des anciens rois ; le petit Combes a voulu jouer son Louis XIV, la théorie du prince a reparu.

» Oui, conclut M. Eugène Motte, la République traverse une crise et le parti républicain est affolé, et c'est pourquoi nous avons créé la *Fédération républicaine*. A côté de l'*Action Libérale*, dont nous reconnaissons la vaillante activité, nous avons voulu sonner le ralliement du vieux parti républicain. L'*Action Libérale* a fait adhésion entière à la République, mais sa confession républicaine est trop fraîche pour que nous la laissions au premier rang. Elle peut être une collaboratrice, et nous sommes prêts à lui tendre la main.

» Loyaux envers la République, loyaux envers le Président de la République, mais francs et libres, nous ne serons jamais de la claque et nous resterons toujours des juges et des censeurs. »

DISCOURS DE M. F. CHATTELEYN

M. Chatteleyn, sénateur du Nord, s'excuse de parler après M. Eugène Motte, dont il admire la rondeur et la chaleur, avant M. Bérard, dont la belle éloquence saura conquérir tout le monde. Pourtant il doit remplir une dette envers M. Caullet, qui fut en janvier dernier, un des quatorze députés et conseillers généraux du Nord, qui secouèrent le joug du bloc et lui imposèrent la candidature au Sénat.

Depuis ce temps, l'exemple donné par le Nord, a fait réfléchir plus d'un parlementaire, petit à petit le péril de mort ainsi s'est montré à la France, les dissidents augmentent en nombre tous les jours, le bloc se désagrège et une majorité de demain se dessine qui sera formée de ces éléments, augmentée d'éléments empruntés au parti libéral et au parti progressiste.

Une orientation nouvelle de la politique se forme : d'un côté se groupent tous ceux qui ont au cœur l'amour de la liberté, et de l'autre les jacobins et les tyrans.

Tout à l'heure M. Eug. Motte vous montrait la République devenue, non plus le gouvernement national, mais le gouvernement d'un parti, mais ne croyez pas qu'il n'y ait que les progressistes à le déclarer. Hier, M. Millerand stigmatisait le régime dont tout [illegible] que nous subissons et plus homme de bon sens se rallie aux idées que nous défendons.

Chaque jour le bataillon s'épaissit de ceux qui reconnaissent que le péril n'est pas à droite mais à gauche où les tyrans du jour préparent la voie à un César.

Dans une superbe péroraison M. F. Chatteleyn conjure ses auditeurs de se grouper nombreux pour retremper la République dans les idées qui l'ont fait [illegible] que la France puisse continuer à défendre sa [illegible] et son honneur devant l'Europe.

DISCOURS DE M. BÉRARD

M. Bérard fait du gouvernement de M. Combes et de sa majorité une critique sévère avec une éloquence magnifique. Le brillant orateur s'excuse d'abord de toujours répéter la même chose, mais puisque le péril ne change pas, il faut bien continuer de le dénoncer. « Je dis, déclare-t-il, qu'il faut renverser M. Combes qui n'est devenu, ni un grand ministre, ni même un ministre médiocre. Je dis qu'il faut détruire les mœurs du radicalisme, parce que l'illusoire changement des hommes ne changerait pas une politique détestable.»

C'est pour effectuer ce changement, que M. Be-